



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates  
Staatskanzlei



2016.02711

## Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat

Vu la requête du 25 avril 2016 de la municipalité de Vérossaz sollicitant l'homologation du plan d'aménagement détaillé No 6 « *Chavanne* » et du cahier des charges No 6;

Vu les articles 75 et 78 de la Constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 5 février 2004 sur les communes (LCo);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses dispositions cantonales d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu quant aux frais l'article 88 de la loi sur la juridiction et la procédure administratives du 6 octobre 1976 (LPJA);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 45 du 6 novembre 2015;

Vu l'absence d'opposition;

Vu la décision du 14 décembre 2015 de l'Assemblée primaire de Vérossaz approuvant le plan d'aménagement détaillé No 6 « *Chavanne* » et le cahier des charges No 6, décision publiée dans le Bulletin officiel No 4 du 22 janvier 2016;

Vu le préavis du 3 juin 2016 du Service du développement territorial;

Vu l'absence de recours;

Sur la proposition du Département des finances et des institutions,

**le Conseil d'Etat  
décide**

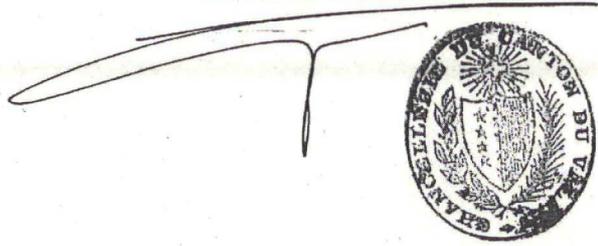
d'homologuer le plan d'aménagement détaillé No 6 « *Chavanne* » ressortant du « *plan d'affectation des zones situation future* » du 9 novembre 2015 et le cahier des charges No 6, tels qu'approuvés par l'Assemblée primaire de Vérossaz le 14 décembre 2015 dans leur version datée et signée.

10 AOUT 2016

Séance du

Emoluments Fr. 200.—  
Timbre santé Fr. 7.—

Pour copie conforme,  
Le Chancelier d'Etat

A handwritten signature in black ink is written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central shield with a sunburst at the top, surrounded by a wreath. The text around the perimeter of the seal reads "SEAN CHANCELLER D'ETAT" at the top and "1870" at the bottom.

Distribution 5 extr. DFI —  
1 extr. SDT  
1 extr. IF